



Zonage

Zones urbaines et d'urbaniser

- UA- Zone urbaine à vocation mixte couvrant le cœur des bourgs anciens
- Usp- Zone urbaine patrimoniale correspondant au périmètre du SFR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- UB- Zone urbaine à vocation mixte couvrant les quartiers résidentiels en extension du centre ancien
- UBv- Zone urbaine destinée à l'accueil d'hébergements adaptés aux personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap
- UBu- Zone urbaine à vocation d'habitat permettant l'implantation de typologies d'habitat diverses
- Uh- Zone urbaine à vocation mixte constituée des villages présentant un nombre et une densité significatifs de construction
- UE- Zone urbaine à vocation principale d'équipements publics et installations d'intérêt collectif
- Ui- Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
- UL- Zone urbaine à vocation principale de tourisme et de loisirs
- AU- Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AUE- Zone à urbaniser à vocation d'équipements
- AUI- Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AU- Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- 2AUI- Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

Zone agricole

- A- Zone agricole
- Ah- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte agricole
- Ai- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte agricole
- Ai*- STECAL correspondant aux activités économiques en projet en contexte agricole
- At- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte agricole
- Ap- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation de l'activité agricole
- Ap*- STECAL correspondant aux pensions pour animaux existantes ou en projet
- Av- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locaux destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Az- STECAL correspondant à l'emprise du Zooparc de Beaulieu
- Azh- STECAL correspondant aux hébergements saisonniers liés et nécessaires à l'activité du Zooparc de Beaulieu
- Azc- STECAL correspondant au projet de centre d'exposition et/ou salle d'art et de spectacle du Zooparc de Beaulieu

Zone naturelle

- N- Zone naturelle et forestière
- Na- STECAL correspondant aux salles d'art et de spectacles existantes en contexte naturel
- Nerr- STECAL correspondant aux secteurs destinés à accueillir des dispositifs de production d'énergies renouvelables en projet
- Nh- STECAL correspondant aux hameaux d'habitations à caractère rural situés en contexte naturel
- Ni- STECAL correspondant aux activités économiques isolées en contexte naturel
- Ni*- STECAL correspondant aux équipements sportifs, de loisirs et de détente existants ou en projet en zone naturelle
- Nic- STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs existants en contexte naturel
- Nic*- STECAL correspondant aux terrains de camping ou terrains résidentiels de loisirs en projet en contexte naturel
- Nm- STECAL correspondant aux établissements d'enseignement pédagogique et/ou de santé existants en contexte naturel
- Ns- STECAL correspondant aux activités de service où s'exerce l'accueil d'une clientèle existantes en contexte naturel
- Nspr- Zone naturelle patrimoniale concernée par le périmètre du SFR Saint-Aignan/Noyers-sur-Cher
- Nt- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques existants en contexte naturel
- Nt*- STECAL correspondant aux hébergements hôteliers et touristiques en projet en lien avec la valorisation des espaces naturels
- Nv- STECAL correspondant aux aires d'accueil et aires de grand passage ainsi qu'aux terrains familiaux locaux destinés à l'accueil des gens du voyage en contexte naturel
- Nzp- STECAL correspondant aux aires de stationnement destinées à l'accueil des visiteurs du Zooparc de Beaulieu

Prescriptions

- ▲ Bâtiment susceptible de changer de destination (art. L.151-11 C.U.)
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- ✱ Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- Ligne commerciale protégée (art. L.151-16 C.U.)
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (art. L.151-19 C.U.)
- Voies de circulation à conserver (art. L.151-18 C.U.)

Informations

- Cours d'eau et espaces aquatiques

Cadastre

- Limites communales
- Bât
- Parcelaire

Risques

- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre du PPRI Saultière ou Cher
- Secteurs soumis à un risque d'inondation au titre de l'AZI Beauron Saultière
- Secteurs soumis à un risque technologique au titre des PFRT STORENGY

